



# REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022 POUR LES GARDERIES PERISCOLAIRES ET L'ÉTUDE SURVEILLÉE

MAIRIE DE VIGNY  
4, rue Beaudouin  
95450 Vigny  
Tél. : 01 30 39 21 20  
Fax : 01 30 39 42 68  
Email : [accueil@vigny.fr](mailto:accueil@vigny.fr)

Vigny, le 29 juin 2021

La garderie périscolaire et l'étude surveillée sont régies par ce règlement intérieur.  
C'est un service rendu aux familles et en aucune manière une obligation de la mairie.

## **Dossier d'admission :**

**Avant chaque rentrée, il sera remis le règlement intérieur de l'étude surveillée et des garderies périscolaires à chaque élève.**

**Un récépissé devra obligatoirement être retourné à la mairie, signé par les parents, pour les enfants souhaitant bénéficier de la garderie scolaire.**

## **I. INSCRIPTION**

Les conditions suivantes sont absolument nécessaires pour valider l'inscription de votre enfant.

L'inscription peut-être **mensuelle ou annuelle** :

1. L'inscription est téléchargeable sur le site de la mairie [www.vigny.fr](http://www.vigny.fr) rubrique enfance et jeunesse – inscriptions scolaires.
2. Si l'inscription est :
  - **mensuelle** : la fiche nominative doit être complétée et retournée en mairie pour le 8 de chaque mois au plus tard (à l'exception du mois de septembre où la fiche devra être retournée au plus tard le 15 août 2021).
  - **annuelle** : la fiche nominative sera à compléter en début d'année scolaire.

Il n'y aura aucune relance pour les inscriptions en retard.

Si la fiche d'inscription **mensuelle n'est pas retournée pour le 8 du mois, la facture totale du mois en cours sera majorée de 15%.**

## **II. ACCUEIL DES ENFANTS**

### **1. Les horaires :**

#### **Garderie du matin (écoles maternelle et élémentaire)**

Tous les jours de : 7h30 à 9h00

#### **Garderie du soir (école maternelle)**

Tous les jours de : 16h30 à 19h00

#### **Etude surveillée (école élémentaire)**

Tous les jours de : 16h30 à 18h00

#### **Garderie du soir (école élémentaire)**

Tous les jours de : 18h00 à 19h00

**Le retard des parents ne sera plus accepté après 19 heures**, sauf cas de force majeure qui devra être justifié et sera considéré comme tout à fait exceptionnel. Pour la nouvelle année scolaire, les parents seront invités à signer une feuille d'émargement précisant l'heure de départ de l'enfant ;

Nous vous rappelons que l'heure entamée est due. Passé le délai de 19h00, tout retard sera facturé à 5 € et la pénalité appliquée sur la fiche mensuelle suivante.

**Les enfants non-inscrits ne pourront être accueillis à l'étude surveillée et à la garderie du matin et/ou du soir.**

## 2. Accueil du soir

Pour les enfants restant à la garderie du soir, ils apporteront leurs goûters.

Pour les enfants en classes de maternelle, merci aux parents de fournir ce goûter dans un sac à part, marqué au nom, au prénom et à la classe de l'enfant.

## III. DISCIPLINE

Les enfants doivent avoir un comportement correct envers l'animateur et leurs camarades. Les lieux d'accueils devront être respectés. Les jeux et matériels prêtés doivent être conservés en bon état. Tout matériel détérioré devra être remplacé ou remboursé. Les jeux dangereux sont interdits. Toute attitude contraire aux règles de vie en groupe sera signalée aux parents.

## IV. SANCTION

Elles sont encourues pour manquement à la discipline et non-respect du présent règlement. L'équipe de permanence sera amenée à prendre des sanctions pour maintenir le bon ordre.

En cas récidive, la Mairie sera informée.

La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion partielle ou définitive de l'enfant de la garderie. La Mairie adressera alors, conjointement avec les responsables chargés de la surveillance, un avertissement motivé à la famille.



-----  
A retourner en mairie au plus tard le 15 août 2021

## **Coupon-réponse : Règlement des garderies périscolaires et de l'étude surveillée**

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

.....

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur de l'étude surveillée et de la garderie périscolaires et j'accepte les conditions énoncées dans celui-ci.

J'informe mon enfant du règlement des garderies et de l'étude surveillée.

DATE : .....

SIGNATURE DES PARENTS :